

Si le ministre veut vraiment tirer le meilleur parti possible du bill C-244, il devrait, à mon avis, proposer qu'y entre, de la loi sur paiements anticipés pour le grain du Canada, l'article ayant trait au report proposé de 414 millions de boisseaux. J'ai le détail de la répartition et serais heureux de le communiquer au ministre. Je songe à un report sensé de toutes les sortes de grains. C'est ce qu'il faudrait pour conserver un stock minimum de base, la réserve étant calculée compte tenu des variantes dans les catégories, ainsi que des ventes imprévues ou provisoires: 320 millions de boisseaux de blé; 17 millions de boisseaux d'avoine, 48 millions d'orge, 6 millions de seigle, 8 millions de graine de lin et 15 millions de colza, la quantité globale de tous les grains correspondant à 414 millions de boisseaux.

Je voudrais dire un mot au sujet de la capacité des élévateurs du Canada. Les élévateurs du pays, dans les Prairies, peuvent contenir 396 millions de boisseaux; les élévateurs terminus de l'intérieur et ceux de Churchill, de la côte du Pacifique, de la tête des Lacs et du Saint-Laurent ont une contenance de 276 millions de boisseaux, tandis que ceux des ports de l'Atlantique ont une contenance de 8 millions de boisseaux. Par conséquent, nous avons une capacité totale d'entreposage de 680 millions de boisseaux. En tenant compte du report de 410 millions de boisseaux, et en supposant que le gouvernement du Canada paie pour les frais d'entreposage des premiers 200 millions de boisseaux, ou encore la moitié de ces frais d'entreposage—peu importe—il resterait dans les élévateurs dans l'intérieur du pays et dans les élévateurs terminus une capacité utile de 270 millions de boisseaux. Monsieur l'Orateur, le ministre ne peut se dérober derrière ces chiffres.

Je signale que le paiement des frais d'entreposage par le gouvernement fédéral prévu dans la loi sur les réserves provisoires de blé, tend à bloquer le système, tandis qu'un report sensé comme celui que je mentionne signifierait que la capacité de nos élévateurs, à l'intérieur du pays et aux terminus, servirait dans la mesure de 62 p. 100. Bref, il y aurait un espace disponible pouvant loger 270 millions de boisseaux. Cet espace serait employé dans des cas d'urgence: présence de grain trempé ou humide, ou besoin urgent dans certaines classes. C'est ce qu'a proposé le syndicat du blé de la Saskatchewan. Cette proposition a été mise de l'avant maintes fois à la Chambre. Je ne prétends pas être le seul à en avoir fait état à la Chambre. Plusieurs autres députés ont mentionné d'après quel principe le pays dans l'ensemble partage avec le cultivateur les frais de l'entreposage du grain. Nous admettons tous que nous ne devons plus paralyser notre système de manutention avec une quantité de grain si grande que nous ne puissions actionner les «rouages». Nous convenons tous qu'il faut utiliser nos silos avec plus de discernement.

• (5.40 p.m.)

Le ministre est dans l'erreur quand il essaie d'abroger la loi. C'est une des raisons principales pour lesquelles nous nous opposons et continuerons à nous opposer à ce projet de loi. Ses menaces de chantage politique ne vont pas nous en dissuader.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, c'est avec un peu de honte que je prends la parole, car dans cette Chambre qui est l'institution par excellence où l'on est censé respecter la loi, je suis obligé de demander à un ministre de la Couronne de faire cas d'une loi déjà adoptée par le Parlement. Ce serait un peu présomptueux

[M. Benjamin.]

de ma part de croire que je pourrais l'en persuader, mais c'est mon devoir de le lui dire. Je dois le faire.

Je ne suis pas certain que les Canadiens se rendent tout à fait compte des conséquences de ce genre de débat. Plusieurs estiment qu'il revêt peu d'importance dès lors qu'il s'agit des agriculteurs des Prairies et qu'il ne les intéresse pas. Je dirai à ceux qui pensent ainsi et aux députés, que l'enjeu est plus important que ce débat ou qu'une question concernant les agriculteurs. C'est l'obligation faite au gouvernement de respecter les lois du pays. Ses partisans n'ont pas pour seul devoir de l'apuyer lorsqu'il veut prendre une initiative; le pouvoir exécutif doit se rendre compte que les lois adoptées par le Parlement sont souveraines, sinon le Parlement devrait fermer ses portes. Il devrait le faire si, après avoir adopté une loi, il permettait au premier ministre (M. Trudeau) ou à un ministre responsable d'un projet de loi de prétendre que nous devons respecter la loi comme lui-même l'entend à un moment donné.

Je suis navré pour le ministre. Je ne crois pas qu'il soit responsable de ce qui arrive. Il essaie de remplir ses devoirs ministériels. En réalité, c'est le pouvoir exécutif qui contrevient à la loi, qui espère faire adopter des mesures législatives et ensuite imposer au pays une loi quelconque. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, avons-nous un rôle utile à la Chambre? Si nous adoptons la loi, cela a-t-il la moindre signification? Je peux discuter le pour et le contre de la nécessité de faire certains versements, mais, ce qui me préoccupe c'est le fait qu'il y a deux sortes de loi dans ce pays, une pour le pouvoir exécutif et une pour l'homme de la rue. Ce bill intéresse les agriculteurs. Le prochain visera les ouvriers, le troisième les fabricants, le quatrième les enseignants etc.

Notre société est censée être une société démocratique. Si le gouvernement juge qu'il a le pouvoir et l'autorité d'appliquer ou non certaines lois pour certaines personnes à un certain moment selon sa convenance, alors après 13 ans au Parlement je franchirai le seuil de cette institution car ma présence n'y est plus d'aucune utilité. Je n'y ai plus rien à faire. Le 8 septembre, comme en fait foi la page 7623 du *hansard*, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Turner) s'il ne s'agissait pas d'un mépris de la loi. Je n'ai reçu aucune réponse. Heureusement, mon collègue le député de Vegreville (M. Mazankowski), a soulevé la question. Il a dit que c'était beaucoup plus grave. Depuis ce moment, j'ai suivi avec intérêt les débats de la Chambre.

À titre d'observateur, je suis conscient du fait qu'il reste des raisons d'espérer dans cette institution. Pourtant, il ne reste aucun espoir pour une administration comme celle-ci. La seule chose qui ne va pas dans l'institution, c'est le pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif est aux mains du premier ministre qui n'a qu'une seule idée en tête obtenir des pouvoirs dictatoriaux. J'ignore ce que font les autres membres du cabinet.

L'hon. M. Dinsdale: Ils approuvent.

M. Korchinski: Je n'ai pas l'avantage d'assister à ces séances. Toutefois, si le premier ministre a le pouvoir tout-puissant de dire à un ministre de la Couronne qu'il n'a pas à acquitter des frais dont le Parlement a autorisé le paiement, que pouvons-nous faire de plus? Quel autre recours avons-nous? Je dois me contenter de prononcer un discours. Je ne puis trépigner, car Votre Honneur me rappellerait à l'ordre. Je suis bien capable de le faire, mais à quoi bon?